



COMMUNIQUÉ

Pour une relance juste vers une économie viable

Montréal, le 25 mai 2020 – Alors que les gouvernements et les institutions préparent des « plans de relance » en réponse à la COVID-19, des centaines d'organisations issues de la société civile demandent que ces plans appuient la construction d'un avenir plus juste, sain et équitable pour les humains et les écosystèmes, avec le lancement aujourd'hui [d'une déclaration de six principes pour une relance juste](#).

Les groupes signataires représentent tous les secteurs de la société civile : des organisations œuvrant sur des enjeux de santé, d'environnement, syndicaux, de coopération internationale, de droits humains et d'économie sociale. Unie derrière les six principes énumérés ci-dessous, la société civile demande que les efforts de relance ne servent pas à consolider des activités économiques et des systèmes qui nuisent aux conditions de vie sur la planète ni à les remplacer par d'autres activités ou systèmes fondés sur la dégradation de la nature ou l'exploitation des populations. Au contraire, ils doivent servir à accélérer une transition vers une économie viable.

« Ces six principes représentent à la fois un cri d'alarme, un cri d'espoir et un appel à l'action », explique Eddy Pérez du Réseau action climat Canada. « Nos voix sont multiples et diversifiées et les gouvernements doivent nous entendre. Maintenir l'intenable statu quo qui nous divise, nous contamine et nous appauvrit – ce n'est tout simplement pas un choix. Au travers de cette déclaration, nous réitérons que la santé, l'amélioration des conditions des vies et l'urgente protection de l'environnement ne sont tout simplement pas négociables. »

Les six principes d'une relance juste représentent les éléments essentiels qui doivent guider la création, la mise en œuvre et l'évaluation des plans de relance de nos gouvernements :

1. Donner la priorité à la santé et au bien-être des populations, sans exception
2. Renforcer le filet social et fournir de l'aide à la population
3. Donner la priorité aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs communautés
4. Renforcer la résilience pour prévenir de futures crises

5. Renforcer la solidarité et l'équité entre les communautés et les générations au-delà des frontières

6. Respecter les droits des peuples autochtones et travailler en partenariat avec eux

Le statu quo est intenable

Les organisations signataires refusent un retour aux approches économiques pré-pandémie qui nourrissent déjà une crise écologique, climatique et sociale dont les impacts pourraient être encore plus importants et irréversibles que ceux que nous vivons présentement. Ils mettront désormais ces six principes de l'avant dans leur travail avec les différents paliers de gouvernement dans le but de bâtir ensemble un avenir plus juste, plus lumineux et plus résilient.

– 30 –

À propos de l'Ordre des urbanistes du Québec

Créée en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec est l'un des 47 ordres du système professionnel québécois régi par l'Office des professions du Québec. L'OUQ regroupe 1500 urbanistes et urbanistes stagiaires et a pour mandat d'assurer la protection du public notamment en encadrant les activités professionnelles des urbanistes. L'OUQ défend l'intérêt public à travers la promotion d'un aménagement intégré et durable du territoire et la mise en valeur des compétences des urbanistes, dont il est le gardien.

www.ouq.qc.ca

Renseignements

Florence Sara G. Ferraris
Coordonnatrice aux publications et aux affaires publiques
514-652-8295
fferraris@ouq.qc.ca